



Rôle des membres principaux du Comité d'experts en examen sur les technologies de la santé

Le Comité d'experts en examen sur les technologies de la santé (CEETS) compte les membres principaux suivants : un président, un éthicien, un économiste de la santé, deux professionnels de la santé, un spécialiste de l'évaluation des technologies de la santé (ETS) et un représentant des patients. Voici le rôle des membres principaux :

- Examiner les analyses planifiées et les autres extraits prévus des ETS proposées par l'organisation, ou encore d'autres analyses fondées sur des données probantes, et donner des conseils à leur sujet, afin que les données probantes, l'information et les points de vue soient suffisants pour éclairer les délibérations du CEETS et l'élaboration d'orientations et de recommandations.
- Formuler des lignes directrices et des recommandations sur l'utilisation appropriée (p. ex., adoption, investissement, désinvestissement, remplacement) des technologies de la santé en se fondant sur une ETS pluridisciplinaire ou une autre analyse reposant sur des données probantes, dirigée ou appuyée par l'organisation ou d'autres organismes d'ETS.
- Respecter un processus de délibérations transparent, inclusif et impartial.
- Formuler des conseils et des recommandations équilibrés tenant compte à la fois des possibilités d'améliorer les résultats pour la santé et des expériences des patients et de leurs aidants, dans une perspective de gestion des coûts des soins de santé; Promouvoir l'équité, à l'échelle du pays, en matière de disponibilité, d'accessibilité et d'utilisation des technologies de la santé, et favoriser la santé et la sécurité des patients au sein des systèmes de santé du Canada.
- Expliquer le pourquoi des conseils et des recommandations formulés; décrire certaines des répercussions de leur mise en œuvre, notamment les effets sur les personnes, la société et le secteur de la santé, à présenter dans des documents d'accès public.

Compétences

Tous les membres, y compris à la présidence, doivent posséder les compétences ou les caractéristiques suivantes :

- résider au Canada;
- ne pas travailler pour une société pharmaceutique, un fabricant de dispositifs médicaux ou une entreprise connexe ni offrir de services-conseils à ce type d'entreprise;
- ne pas présenter de conflits d'intérêts impossibles à gérer;
- la disponibilité et le temps à consacrer à la préparation des réunions et à la pleine participation aux activités du CEETS;



- la connaissance et la compréhension des mandats de l'organisation et du CEETS, notamment de leur rôle dans le système de santé;
- être prêt à travailler dans le cadre de processus et de paramètres définis pour l'examen des données probantes, l'information et les points de vue liés aux dispositifs médicaux, aux tests diagnostiques et aux interventions cliniques dans des domaines pluridisciplinaires, en préconisant une approche multicritère qui tient compte des bénéfices cliniques et des effets néfastes, de l'impact budgétaire, des expériences et des attentes des patients et de leurs aidants, des aspects éthiques et des facteurs environnementaux, juridiques et sociétaux;
- posséder une expérience de travail en comité ou de travail communautaire;
- communiquer efficacement;
- savoir obtenir l'information et les compétences nécessaires pour gérer des enjeux importants;
- faire preuve d'écoute;
- faire preuve d'intégrité et de transparence, sans égard aux intérêts particuliers;
- comprendre et respecter différents points de vue;
- mériter respect et crédibilité auprès de diverses parties prenantes et de la population;
- travailler de façon constructive en équipe et apprécier les points de vue des autres membres du CEETS et des spécialistes externes.

Compétences – membres principaux

Les compétences additionnelles suivantes s'appliquent à tous les membres principaux du CEETS, à l'exclusion du membre représentant les patients :

- les membres doivent détenir un diplôme professionnel d'un établissement reconnu dans au moins une de ces disciplines : médecine, soins infirmiers, pharmacie, bioéthique, philosophie, économie de la santé;
- les professionnels de la santé doivent posséder une expérience au sein du système de santé au Canada; être praticien actif ou posséder de l'expérience en recherche clinique, un atout;
- les spécialistes de l'éthique doivent posséder une expérience des politiques et des processus décisionnels du système de santé au Canada;
- les membres doivent faire preuve d'une compréhension de l'acquisition et de l'utilisation des technologies de la santé au Canada.

Le membre représentant les patients n'est pas tenu de posséder une expérience clinique ou de recherche, mais il doit être en mesure de passer en revue et de synthétiser des quantités considérables d'information. Le rôle principal du membre représentant des patients est de représenter les perceptions et les valeurs des patients et de leurs aidants. La personne membre représentant les patients ne représente pas un groupe ou une organisation en particulier.



Compétences – membres représentant les patients

Le membre du CEETS représentant les patients représente les intérêts des patients et possède une expérience en tant que patient ou aidant, ou un intérêt avéré relativement aux enjeux de soins de santé locaux, régionaux ou nationaux. Une expérience de travail en comité est souhaitable. Cette personne est un membre à part entière du Comité et est soumise aux mêmes responsabilités, attentes et modalités que les autres membres.

Rémunération

À compter de leur nomination, les membres du CEETS sont admissibles aux montants suivants :

- 140 \$ l'heure de travail découlant du comité, de la préparation et de la participation aux réunions;
- 70 \$ l'heure pour les déplacements associés aux réunions;
- le remboursement de toutes dépenses raisonnables de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du CEETS, conformément à la politique de l'organisation sur les déplacements.

La rémunération est versée à la personne membre et est assujettie aux retenues du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'impôt sur le revenu.

Temps à consacrer au mandat

Le CEETS se réunit régulièrement, en personne ou virtuellement, selon le besoin de conseils ou de recommandations, habituellement à raison d'au moins six réunions par année, jusqu'à une réunion par mois (dont une ou deux réunions en personne à Ottawa). Environ une demi-journée par mois est consacrée à la préparation de la réunion.

Durée du mandat

- Le mandat est de trois ans.
- Le mandat peut être renouvelé une fois, à la discrétion de la PDG.
- Les personnes dont la candidature est retenue sont tenues de respecter le code de conduite de l'organisation.
- Les personnes qui posent leur candidature doivent déclarer tous conflits d'intérêts réels ou potentiels qui pourraient survenir.